

TEXTE FEDERATEUR DU COLLECTIF 76

1 -LE COLLECTIF : HISTORIQUE

En 2002, le secteur social et médicosocial était la cible de diverses attaques du gouvernement tant au niveau des budgets que des outils de travail et des conditions d'exercice.

A l'époque, des salariés d'organismes privés et publics, syndiqués ou non, travaillant dans les champs de l'hébergement, de l'insertion sociale et professionnelle, de la santé, du handicap, de la justice ont décidé de se regrouper et ont fondé le collectif 76 des salariés du secteur social et médicosocial.

Le D.A.L. (Droit au logement) et le C.D.L.F. (Comité de défense des libertés fondamentales) ont été associés pour organiser des luttes communes.

En 2003, le "Fond Solidarité Logement" a été gravement menacé : diminution budgétaire avec risque de licenciements. C'est la mobilisation impulsée par le collectif qui a obligé les financeurs à maintenir les budgets.

En 2004, le collectif 76 a rejoint les collectifs anti-délitance, de lutte contre les lois de prévention de la délinquance, et s'est fédéré avec des collectifs locaux regroupés au sein d'une coordination nationale.

Quelques actions ont été menées conjointement avec le syndicat Sud Santé Sociaux, notamment autour des mobilisations contre la remise en cause de la convention collective 66.

- Le collectif est intervenu publiquement au forum social à la maison de l'Université et à la maison des associations (2004).

- Le collectif a soutenu des salariés de France Terre d'Asile (2005-2006) victimes de licenciements.

- Le collectif 76 s'est associé au CDLF et à RESF pour organiser une lutte contre le centre de rétention de Oissel (2006,2007). Le collectif 76 a

parrainé une jeune sans-papiers régularisée aujourd'hui.

- Le collectif a soutenu le mouvement de salariés de la mission locale (2007).

Nous avons rencontré à plusieurs reprises des étudiants de l'IDS, (qualification, études, gratification des stages), entre 2005 et 2008.

Pourquoi est-il réactivé aujourd'hui ?

Au printemps 2010, face à l'annonce d'une réduction de 50% des budgets consacrés à l'urgence sociale, des salariés se sont mobilisés et ont organisé des rassemblements militants hebdomadaires pendant l'été : « **Les pique-niques du jeudi** ».

Très rapidement, cette mobilisation s'est élargie. En effet, c'est aujourd'hui l'ensemble de notre secteur social et médico-social qui est malmené. Pour mémoire, les fonds pour l'insertion ont diminué de 35% en 2009.

Face à cette situation, nous sommes de plus en plus nombreux à penser que la raison d'être du collectif est plus que jamais fondée. Si la nature des attaques peut différer selon le champ d'intervention, la logique de casse sous-jacente est la même.

C'est pourquoi il y a urgence à réagir, à faire du lien entre nous, à comprendre les rouages de ce qui se joue, et à tenter d'analyser les intentions de ceux qui les mettent en place. La rentabilité, la logique économique prédominant. Une société sécuritaire se déploie : contrôles, fichages des populations, généralisation de la répression au détriment de toute autre intervention.

Les salariés du secteur social et médico-social sont au centre de cette "machine à broyer l'humain". Acceptons-nous d'en être complices ? Quelles valeurs et alternatives proposons-nous ?

Rompons l'isolement et résistons ensemble !

Nous proposons ici de reprendre quelques caractéristiques du système capitaliste, et par la suite d'analyser la façon dont les logiques qu'il porte se sont immiscées dans les associations et institutions du travail social : celles-ci tendent à fonctionner comme des entreprises du secteur marchand.

Puis, nous détaillerons les répercussions sur les travailleurs sociaux, en termes de conditions de travail et de pratiques professionnelles, de formation. Enfin nous aborderons les conséquences sur le public accueilli.

2-1 DESCRIPTION DE NOTRE SOCIÉTÉ NEOLIBÉRALE ET MARCHANDE

Reprenons quelques caractéristiques et évolutions du système libéral-capitaliste en dégageant ses deux piliers : économique et sécuritaire.

Sur le plan économique :

Dans le système capitaliste, la société produit des richesses sous forme de biens et de services (produit intérieur brut).

Au niveau des entreprises, cette « valeur ajoutée » se répartit entre :

- les salaires (et indirectement les cotisations sociales pour financer la retraite et la Sécurité Sociale).
- les profits distribués aux pourvoyeurs de capitaux (actionnaires et banques).

Depuis plusieurs années, la part destinée au profit (surtout celle attribuée aux actionnaires des entreprises) augmente au détriment de celle des salaires. Clairement, le nombre de pauvres dans ce pays s'accroît.¹

L'avènement de ce capitalisme financier doit, pour perdurer, amoindrir la part des richesses consacrée aux salaires. Cela se traduit par la casse des lois sociales et par des attaques contre les garanties collectives issues des luttes du mouvement ouvrier :

- Le contrat de travail est ainsi de plus en plus individualisé : le néolibéralisme pousse vers la

constitution d'un contrat de travail de « gré à gré » entre le travailleur et l'employeur. Le contrat n'est plus le reflet d'un rapport de force entre ces deux parties qui pouvait aboutir à un droit du travail exigible pour un plus grand nombre de travailleurs.

- Le code du travail a été « réformé » en 2007, (« recodification » du code du travail) avec apparition de plusieurs codes par catégories de salariés.

- La loi Borloo, dite de « modernisation sociale » (17/01/2002) fait passer l'idée que l'accord d'entreprise doit primer sur la loi, même s'il est désavantageux pour le salarié. La directive européenne Bolkestein (2005) va dans le même sens pour le marché du travail Européen.

Le système peut continuer à fonctionner à condition de disposer d'une main d'œuvre entièrement sous le joug des besoins de l'Economie, la plus corvéable possible : le salariat doit pouvoir devenir « aussi fluide que les capitaux ».²

Peu à peu, le néolibéralisme démolit la protection sociale (assurance maladie, retraite). Ainsi, pour diminuer au maximum les dépenses publiques, le rapport CAMDESSUS³ préconise la généralisation des réformes dans ces domaines. Le but est alors de réduire les espaces de protection pour gagner des espaces où s'exerce pleinement la rentabilité.

¹ En 2009, 13,5 % de la population des ménages vit en dessous du seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté, qui correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population, s'établit à 954 euros par mois (enquête INSEE, « Revenus fiscaux et sociaux », publiée en 2011).

² Philippe SQUARZONI, "Dol", Ed "Les Requins Marteaux", 2006.

³ Rapport sur la règle constitutionnelle d'équilibre des finances publiques, 2009.

Nous assistons à la remise en cause et au délitement progressif de tout ce qui avait constitué le pacte social d'après guerre basé sur la solidarité autour la sécurité sociale, des retraites, de la protection de la jeunesse entre autres. (Programme du conseil national de la Résistance, adopté le 15 mars 1944).

Cette dynamique de casse, soutenue par ceux qui nous gouvernent, est justifiée par la DETTE et le DEFICIT du budget de l'état, tout en oubliant de dire que cette dette est liée pour une large part au renflouement du système économique et du système bancaire.

Ainsi la logique économique a imprégné peu à peu et de manière insidieuse, sous couvert parfois de très beaux discours, les différentes sphères de l'action sociale, de l'éducation, de la justice, de la santé et de la culture. Les discours empruntés au monde de l'industrie envahissent l'ensemble du secteur social.

La loi « Hôpital Patients Santé Territoires » (juillet 2009) est clairement fondée sur le développement de soins rentables, et non sur une évaluation des besoins de la population et de chaque patient. Nous dénonçons la logique d'un « hôpital entreprise » contenue dans cette réforme. L'acte de soigner devient une marchandise comme une autre.

Sur le plan sécuritaire :

En période de crise et de chômage de masse, fragilité sociale et peur de la délinquance vont de paire.⁴ L'augmentation de la pauvreté par le système capitaliste génère et alimente des peurs pour désigner des boucs émissaires : les banlieues dites « sensibles », les populations issues de l'immigration et des jeunes.

Les classes populaires sont assimilées à des classes dangereuses, ce qui permet de transformer les problèmes sociaux, (précarité, inégalités) en problèmes de sécurité. Depuis quelques années, on assiste à un déploiement de lois sécuritaires : arrêtés « anti-mendicité », loi sur la « sécurité quotidienne » (15 novembre 2001), loi pour la « sécurité intérieure » (18 mars 2003).

⁴ Laurent MUCCHIELLI, "Violences et insécurité, fantasmes et réalités dans le débat Français", Ed. La découverte, Paris 2002.

L'état réaffirme sa puissance par un traitement pénal de la misère. Le nombre de personnes en détention ne cesse d'augmenter. Il existe un lien très net entre la montée du chômage, du salariat précaire et la généralisation des incarcérations. En prison, les sans-abris, les chômeurs, les toxicomanes, les sans-papiers, les personnes souffrant de troubles psychiatriques sont surreprésentés.⁵

Les classes populaires étant en surplus sur le marché du travail, l'incarcération permet d'en écarter une partie, qui n'est plus comptabilisée comme demandeur d'emploi.

Rappelons bien sûr que, dans le même temps, les abus de biens sociaux et autres actes de délinquance financière sont soigneusement passés sous silence. Notons également la coexistence, dans une même grande entreprise, de profits records pour les actionnaires et de licenciements en nombre pour les salariés.

Quant aux chômeurs, ils sont littéralement sous contrôle : minimas sociaux versés sous condition de recherche d'emploi, avec preuves à l'appui, suspension des versements pour les chômeurs ayant refusé « x » offres d'emplois.

Les deux volets, économique et sécuritaire, se nourrissent l'un l'autre :

- En France, la vidéosurveillance et la sécurité sont devenues des marchés très lucratifs.
- La construction des « Unités pour malades difficiles » (UMD) relance les profits des grandes entreprises de travaux publics.

⁵ Loïc WACQUANT, Les prisons de la misère, Ed. Raisons d'agir, 1999.

Loïc WACQUANT, "Punir les pauvres, le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale", Ed. Agone, contre feux, 2004.

2-2 CONSEQUENCES DU NEO-LIBERALISME SUR LES ASSOCIATIONS ET ORGANISATIONS DE TRAVAIL DU SECTEUR SOCIAL

Changement de culture :

Ce qui a constitué et déterminé le fait associatif est aujourd'hui malmené par les orientations actuelles. La Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) préconise la restructuration des 35000 associations œuvrant dans le secteur social, médicosocial et de l'insertion, au travers des groupements de coopération et des conventions pluriannuelles d'objectifs. Le but est d'en réduire le nombre à 2500. Différents rapports évoquent la nécessité d'avoir un nombre d'interlocuteurs plus restreint face à ce qui est appelé « la galaxie associative ».

La tendance actuelle des pouvoirs publics est de vouloir passer de la culture de la subvention à celle de la mise en concurrence par la mise en place systématique d'appels d'offres. Ce passage de la logique de partenariat à une logique de prestations de service n'est pas sans conséquences sur les conditions de travail des professionnels et les missions des différentes associations. Il existe en effet un risque de voir un certain nombre d'opérateurs lucratifs répondre de manière importante aux appels d'offres avec pour conséquence la disparition de petites associations qui n'auront pas les moyens d'y répondre.

Ces orientations sont en partie induites par les restructurations et transformations des DDASS en ARS (Agences régionales de santé) ; celles-ci sont totalement identifiées au monde libéral et traversées par la RGPP (Réforme Générale des Politiques Publiques) dont le seul objet est la réduction des dépenses publiques. De plus, l'application des critères quantitatifs de performance au sein des appels d'offres remet en cause les fondamentaux du travail social, les associations étant elles-mêmes obligées de faire du tri entre les personnes accueillies.

Le travail social quant à lui requiert à cet égard des critères qualitatifs, lesquels sont le reflet d'une autre approche faisant la place à l'écoute et à l'humain.

Emprise de la logique financière

Le terme « démarche qualité », introduit dans le secteur du travail social et médico-social, est un terme emprunté au vocabulaire du secteur marchand, au même titre que « salaire au mérite », « prime d'objectif », « contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens » ou encore « cahier des charges ».

Les établissements de notre secteur fonctionnent selon la logique des objectifs à atteindre.

Par exemple, dans les missions locales, les résultats en termes d'insertion professionnelle des jeunes conditionnent l'obtention des financements ultérieurs.

Depuis la loi de rénovation de l'action sociale et médico-sociale du 02/01/2002, on constate que les politiques sociales sont élaborées selon une logique financière privilégiant la rentabilité et la diminution des dépenses.

Sous couvert d'améliorer la qualité du service rendu, d'assurer la mise en œuvre de « bonnes pratiques » professionnelles, le premier texte d'application de la loi du 02/01/2002 paru fut le décret budgétaire et comptable.

C'est au nom de la qualité que les institutions hospitalières furent les premières exposées à cette logique libérale. Les soignants sont contraints d'appliquer des protocoles précis dans le cadre des consultations médicales ; par exemple, chaque séquence (accueil, temps de consultation, diagnostic) est codifiée, calibrée et comptabilisée, réduisant la dimension humaine et subjective de la rencontre entre le médecin et le patient à une peau de chagrin. Le temps, c'est de l'argent.

Ces pratiques sont entrées insidieusement dans le secteur social. Dans un formulaire de demande de financement, les pratiques, les actes sont également découpés en séquences : par exemple, il est demandé de préciser le temps passé au téléphone. Tout est scruté et contrôlé, le moindre centime versé doit se justifier.

Cette logique est à la fois économique et idéologique : rentabilité de l'action et contrôle de l'Humain.

A cette logique est associée l'idéologie de la performance. Les maîtres-mots sont, d'une part le résultat, pour lequel il nous est proposé une nouvelle gouvernance basée sur le modèle de l'entreprise et, d'autre part l'autonomie et la réussite des personnes liées au culte de l'individu responsable et entrepreneur mais aussi potentiellement seul coupable de sa situation.

La loi du 02/01/2002 rend la personne en situation de fragilité responsable de sa prise en charge et de son parcours vers cette « autonomie » dont elle doit faire la preuve. Si elle échoue dans l'accomplissement de son « devoir d'insertion », doit-elle se sentir coupable et renoncer à son droit d'être aidée ?

Les personnes deviennent des marchandises (ne parle-t-on pas à Pôle emploi de « flux » et de « stock »), les relations deviennent des actes, les professionnels des prestataires, les personnes en difficulté des clients...

La prise en compte de la personne vue sous l'angle libéral de l'individualisme et de l'adaptation à tout prix aux codes dominants de la

société contemporaine réduit le rôle du travailleur social à celui de prescripteur « d'aides sociales » et de normalisateur de conduites dites déviantes.

Au-delà des discours, le sens des termes est perverti. Ainsi, l'évaluation implique la politique du chiffre et la culture du résultat. L'égalité des chances signifie discrimination. L'insertion cohabite avec une logique d'élimination. La prévention est associée à l'enfermement et l'éducation à la prévention de la délinquance.

Peu à peu, s'est opéré un glissement entre prévention et répression : la logique sécuritaire prime sur l'ensemble des secteurs de la vie et touche la question des normes et l'ensemble des actes de la vie quotidienne. Les dernières lois sécuritaires sont très claires en la matière en faisant des amalgames entre problèmes éducatifs, problèmes psychiatriques et délinquance.

Nous assistons à un réel formatage de la personne afin de la rendre apte et docile au système de production et ainsi avoir une main d'œuvre malléable et corvéable à merci, au service du grand capital avec le risque bien sûr d'en éliminer quelques-uns.

2-3- REPERCUSSIONS DE LA POLITIQUE NEOLIBERALE SUR NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

L'idéologie du management et les exigences de « résultats » contaminent le secteur social et médico-social comme d'autres secteurs tels que l'enseignement, le secteur judiciaire et la psychiatrie. Les services qui nous emploient doivent maintenant « mériter » leur part du marché, être attractifs et demandent ainsi à leurs salariés de « mieux faire » et surtout pour moins cher. Nous ne sommes pas dupes : ce n'est pas la qualité pour les usagers qui est visée mais bien l'utilisation contrôlée des sommes allouées afin d'en diminuer le montant. Aujourd'hui, nos savoir-faire, notre éthique, notre identité professionnelle ne paraissent plus nécessaires pour travailler dans le secteur du social et médicosocial et sont même devenus gênants. Nous sommes sans cesse renvoyés à une réalité économique qu'il nous est reproché de ne pas vouloir comprendre.

Notre priorité n'est pas tant de satisfaire nos financeurs que de rechercher des solutions aux problèmes rencontrés par nos publics. Il ne s'agit pas que d'un problème de manque d'argent. Il nous paraît évident que cet ensemble participe d'un contrôle de plus en plus large de certaines catégories de la population, notamment les plus pauvres.

Concrètement, les économies exigées se font donc tout d'abord sur la masse salariale.

- Suppression de postes (notamment des personnels administratifs, souvent les premiers touchés en cas de « restructuration »). Cela devrait encore s'aggraver par les pressions faites sur les associations pour qu'elles fusionnent (Groupements de coopération sociale et

médico-sociale). Ce qui nous est vendu sous le terme de « Mutualisation des compétences, des moyens » peut se traduire par des licenciements et/ou des suppressions de postes donc une surcharge de travail sur les postes maintenus.

- Multiplication des contrats à temps partiel, ce qui permet une plus grande flexibilité des salariés : ceux-ci ne peuvent pas refuser de dépanner le service, de remplacer au pied levé un collègue, par nécessité financière.
- Recrutement de personnels dans le cadre de contrats dit « aidés » qui sont exclus des conventions collectives des structures qui les embauchent, donc qui ne bénéficient pas des droits, des avantages s'y afférant.
- Précarisation des postes anciennement pérennes dont les missions sont soumises à des renouvellements budgétaires à court terme.
- Embauche de personnels non qualifiés.
- Mise en concurrence des travailleurs entre eux : les anciens qui coûtent cher peuvent se voir proposer des ruptures conventionnelles de contrat pour permettre l'embauche de personnels moins expérimentés dont le salaire pèsera moins lourd sur le budget.
- Stagnation du salaire, diminution des acquis tels que primes, remboursements de frais...
- Non remplacement durant les congés, arrêts maladie, période de formation.
- Non paiement des heures supplémentaires, difficilement récupérables.
- Augmentation de la charge de travail (plus de prises en charge, de mesures, de bilans écrits, de demande de subventions, etc.) pour tous les postes.
- Dégradations des relations avec nos directions : critiquer les choix de service reviendrait à mettre à mal le système, faire de la mauvaise pub pour nos structures dans un contexte de concurrence. Une certaine « servilité » avec les financeurs est de mise, ceci au détriment du maintien de valeurs éthiques, associatives. La menace de la non reconduction des budgets est brandie pour tenter de

dissuader les personnels d'évoquer des dysfonctionnements institutionnels.

- Difficultés grandissantes pour les salariés des petites associations : pas de délégué du personnel, pas de C.E.

Ces logiques économiques ont des répercussions sur l'organisation des services mais également sur nos pratiques professionnelles et la qualité du service rendu.

- Difficulté croissante à s'inscrire dans un travail d'équipe car les exigences de performances individuelles sont de plus en plus grandes : mise en concurrence des salariés en fonction de leurs résultats quantitatifs.
- Transformation des postes de conseillers techniques en cadres hiérarchiques ce qui atomise les équipes et conduit à la perte d'autonomie des professionnels. Il ne s'agit plus que de rendre compte.
- Réduction ou absence des espaces dans lesquels nous pouvons interroger nos pratiques : le risque d'usure s'en trouve donc accru.
- Difficulté à maintenir une écoute respectueuse des personnes tenant compte de leur rythme, de leurs capacités compte tenu des impératifs de rendement auxquels nous sommes de plus en plus soumis : augmentation du nombre de suivis, de dossiers par salarié, etc.
- Manque de temps pour privilégier les liens avec les partenaires, les rencontrer afin que les orientations faites aux personnes soient de qualité.
- Injonction à devoir mettre en place de nouveaux dispositifs décidés en fonction des moyens financiers disponibles sans prendre en considération les besoins du public.
- Logique d'aide sociale tributaire d'un contrat basé sur la responsabilisation individuelle, la contrainte et le mérite.
- Détournement de la fonction du travailleur social, « spécialiste de la relation » pour fliquer, formater les gens, transmettre des fichiers nominatifs qui circulent dans les administrations au détriment du respect de la vie privée des personnes.

- Manque de moyens et de temps pour assurer la formation continue du personnel.
- Diminution des propositions de formation directement liées à notre pratique professionnelle pour favoriser celles visant à répondre aux commandes des financeurs telles que « mise en œuvre de l'évaluation interne » qui ne répondent pas à nos réels besoins.

Nous nous trouvons de plus en plus confrontés aux manques de solutions pour répondre aux besoins des personnes accueillies. Bien que l'une de nos missions soit de faire remonter ces besoins pour ensuite élaborer des projets adaptés, nous sommes amenés à faire rentrer les personnes dans des dispositifs préconstruits par nos financeurs.

2-4 -CONSEQUENCES DE LA SITUATION DANS LE TRAVAIL SOCIAL ET SUR LES PUBLICS ACCUEILLIS

Il n'est pas juste d'opposer la dégradation de nos conditions de travail à la situation de précarité et d'exclusion du public.

Il nous reste quelques acquis, et les défendre, voire poser des revendications nous donnerait quelques scrupules, au regard des personnes que nous accompagnons, effectivement beaucoup plus démunies que nous-mêmes. Cette comparaison, du « plus ou moins » n'a guère de sens et nous mène à une impasse.

En effet, notre situation et celle du public fonctionnent plutôt selon le principe des vases communicants :

Un salarié qui ignore si son contrat sera ou non renouvelé, qui fait partie d'une équipe réduite, sans perspective d'embauche, n'exercera pas son métier dans des conditions sereines, d'autant plus qu'il est face à une population dont les difficultés sont de plus en plus complexes et nombreuses. Il sera davantage enclin à accepter d'appliquer des consignes en contradiction avec la déontologie des métiers du travail social, dans la crainte de perdre son poste.

Par ailleurs, la pression vers toujours plus de rentabilité (accueillir plus en moins de temps) et la généralisation du contrôle mettent le travailleur social en contradiction avec des valeurs autres, qui l'ont conduit au choix de ce métier. En effet une véritable écoute, un accompagnement, se « poser » avec un jeune ou une famille déjà malmenés par la vie et la précarité prennent du temps. Les entretiens expéditifs, le manque de moyens sont une source indéniable de tension, voire de souffrance, pour l'intervenant social ou le psychologue. Ce qui n'est pas sans incidences sur

le public rencontré, parfois d'une manière particulièrement nocive : développement de mécanismes de défense (pseudo cynisme ou indifférence).

Bien sûr, cette description n'est pas généralisable, mais il ne s'agit pas d'en nier l'existence.

Actuellement, les personnes déjà fragiles voient leurs difficultés s'accroître en raison du durcissement de certains dispositifs :

Par exemple, il était possible, il y a quelques années, de percevoir un RMI, sans signer de contrat d'insertion pendant plusieurs mois. Aujourd'hui, il n'est plus possible d'échapper aux mailles du filet : la signature du RSA est exigée sous peine de sanctions financières, alors que les revenus sont déjà proches de la survie.

Nous assistons à un véritable écrasement des personnes : elles doivent apporter des preuves pour faire valoir leurs droits. Ainsi la moindre aide alimentaire doit être déclarée pour calculer le montant de la future allocation RSA. Pour l'obtenir, il faut mendier son dû.

Le tri entre « bons » et « mauvais » pauvres se généralise, dans une logique parfois très proche d'une charité que l'on pensait avoir dépassée depuis longtemps.

Ce système érige la soumission comme une règle, exige du sujet une transparence humiliante.

Il ne reste plus beaucoup d'espace où les gens peuvent se poser, au sens physique et psychique du terme. Il existe de moins en moins de lieux d'accueil inconditionnels : là encore il faut répondre à des critères. Pour pouvoir entrer, il faut

« être à la rue », ou « être toxicomane », sinon on n'est pas sûr d'y revenir le lendemain. Les lieux d'accueil sont surchargés, les équipes resserrées, alors il faut... « trier ». N'est-ce pas renforcer la précarité ?

De plus en plus de structures fonctionnent comme des gares de triage : à peine arrivées, les personnes sont réorientées : accès aux soins, à l'hébergement. Il s'agit de « gérer des flux », de traiter des populations et des critères d'admission, plutôt que des personnes aux histoires et aux parcours chaotiques : l'Humain est assimilé à une marchandise, écrasé là encore.

La plupart des dispositifs d'insertion comportent une possibilité d'accès au soin psychique, mais bien souvent pour un temps limité. Alors que les personnes ont déjà vécu de multiples ruptures, familiales et/ou professionnelles, pour certaines, s'inscrire dans une temporalité est une gageure. Ces dispositifs s'inscrivent dans une logique budgétaire et administrative bien éloignée de ces réalités-là et sont prévus pour empêcher la continuité du lien avec les soignants. Rencontrer un psychologue dans la durée est considéré de plus en plus comme un luxe par les financeurs.

Rendre la personne « responsable », « autonome » est le but affiché de l'action sociale actuellement.

Nous assistons à une véritable inflation des contrats : « contrat d'insertion », « contrat d'hébergement », « contrat de responsabilité parentale », « contrat d'accueil et d'intégration pour les personnes étrangères ».

L'aide octroyée est donc mise sous condition, et à l'image du contrat d'insertion, la personne est plutôt captive des règles du contrat. La place pour

une rencontre entre le travailleur social et la personne est bien compromise dans ces conditions. L'un exige, se place dans le cadre d'un dispositif, l'autre subit, se soumet.

Si les termes du contrat ne sont pas respectés, si le projet n'est pas atteint, c'est la personne qui se trouve l'unique responsable de son échec, donc coupable. La dimension sociale et psychique des personnes, les conditions économiques sont écartées de l'analyse de cet « échec ».

Il s'agit de mettre en avant un sujet totalement fictif, transparent à lui même, qui évoluerait de manière linéaire, du « pire », vers le « mieux », à condition de se montrer docile quant aux conditions fixées. Sinon, la menace de sanctions n'est pas loin : sanction financière bien sûr, mais pas seulement, atteintes à l'être et à l'intime du sujet, sentiment de non reconnaissance par autrui et la société.

Les outils d'évaluation sont prêts : questionnaires, grilles et cases sont souvent réalisés par des cabinets conseils qui se caractérisent par leur méconnaissance totale des publics concernés et dont les prestations grèvent lourdement les budgets des institutions.

Nous assistons à la mise en place d'un système générateur d'exclusion : c'est dans la logique même de la société capitaliste de produire du « déchet », du surnuméraire, de s'auto-justifier en désignant des responsables. En renvoyant la responsabilité de la sortie des dispositifs aux personnes désocialisées, le système se dédouane d'une absence de financement des politiques sociales et publiques.

2-5 CONSEQUENCES SUR LA FORMATION DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR SOCIAL ET DU MEDICO-SOCIAL

L'ensemble des réformes qui touchent la formation des travailleurs sociaux est à relier aux orientations politiques et économiques actuelles. Ainsi en est-il de la réforme des diplômes avec le passage d'une logique de formation/qualification à une logique de compétences/emplois. Celle-ci devrait permettre plus facilement l'application des

nouvelles orientations des différentes conventions (autour des classifications), qui prennent en compte davantage les compétences recherchées que le Diplôme d'Etat.

L'approche compétence impose des référentiels et permet l'individualisation des parcours. Elle est en

lien avec la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) qui elle-même modifie les modalités d'accès à la formation et le système de qualification. Si la VAE représente une voie de promotion professionnelle, le risque existe de la voir utilisée par des employeurs pour diplômer au rabais des professionnels mis au service de dispositifs demandeurs de profils et de compétences attendus et cela au moyen des fonds de la formation continue.

De même, nous devons nous interroger sur l'évolution des projets pédagogiques des centres de formation. S'il s'agit avant tout de formater des travailleurs sociaux « employables », « opérationnels », « adaptables » pour le marché du travail, nous perdons ce qui fait le cœur du métier et des formations, la relation humaine, au profit d'approches plus instrumentalisées, privilégiant les savoir-faire dans une logique de « réponse apportée ». Que devient alors l'approche globale réflexive et critique ?

Ainsi, la réforme du mémoire des Educateurs spécialisés donne à celui-ci une visée opérationnelle au travers du « projet » et montre ce que l'on attend d'un professionnel : être un « technicien » capable de monter des « projets ». Or, le « projet » n'est qu'un outil et ne doit pas devenir l'objet occultant toutes réflexions et toutes pensées.

Les professionnels du social sont confrontés à des situations complexes qui exigent des capacités d'analyse et d'innovation. La formation doit préparer les futurs professionnels à devenir :

- des acteurs de changement plutôt que des gestionnaires de dispositifs (RSA, insertion liée au logement, etc.) ;

- des professionnels capables de réfléchir sur le sens de leur mission, d'analyser le contexte de leurs interventions, capables de mise à distance critique vis-à-vis des dispositifs ou des commandes auxquels ils sont confrontés ;
- des professionnels susceptibles d'amener les publics à (re)trouver leur capacité d'expression sur la « place publique », leur pouvoir d'agir collectivement (émancipation des personnes et éducation populaire) ;
- des professionnels capables d'affirmer et de faire vivre les valeurs essentielles du travail social, de défendre une déontologie, exigeants envers eux-mêmes et soucieux, par là-même, d'analyser leurs pratiques professionnelles.

Nous insistons sur l'importance de la transversalité des connaissances nécessaires pour exercer nos métiers (économie, sociologie, philosophie, psychologie et sciences politiques...) et sur la place de la recherche dans la formation initiale.

Enfin, n'oublions pas que la formation des travailleurs sociaux est une formation en alternance. La disponibilité et la reconnaissance des professionnels formateurs sur les sites qualifiants sont aujourd'hui mises à mal par la dégradation de leurs conditions de travail. De même que « *la dégradation des conditions de travail des personnels des instituts de travail social ne peut qu'entraîner la dégradation des formations* ». (Lien social, n° 869, 24/01/2008).

3- MOBILISATION ET RESISTANCE

Sous l'emprise d'une doctrine libérale capitaliste, face aux orientations actuelles des politiques publiques et sociales, nous devons affirmer plus que jamais les règles déontologiques de nos métiers, mais nous préciserons aussi pourquoi il est nécessaire de ne pas s'en tenir là.

Confrontés aux logiques d'exclusion des personnes vulnérables et opprimées, nous œuvrons

pour renforcer leur capacité d'agir et leur participation à la vie en société (éducation populaire).

A l'ère du contrôle et des lois sécuritaires, nous sommes « aux côtés de », et refusons la notion de prise en charge et d'assistance des personnes qui imprègne toutes les politiques sociales actuelles, malgré les différents habillages destinés à les faire

« passer » plus facilement, tant auprès des populations que des travailleurs sociaux censés les appliquer.

Quand nous prôtons la nécessité de renforcer l'analyse et l'action collective, cela concerne les professionnels et les personnes « suivies » : les politiques sociales successives font passer insidieusement l'idée d'une différence fondamentale entre les deux, ce qui entretient la reconnaissance d'un système où les uns « assistent » les autres, chacun à sa place, « ad vitam aeternam ».

Notre action est centrée sur les besoins fondamentaux de l'être humain, au-delà du nécessaire à la survie, (se nourrir) : droit au logement, au travail, accès aux soins, à l'éducation, à la formation, à la culture. Sans exigence d'une contrepartie aliénante. Nous refusons la mise sous conditions de ces droits à travers la généralisation des pseudos contrats qui ne font que renforcer le contrôle et le maintien des personnes en position d'assistance.

Evidemment, ce refus place le travailleur social largement en porte-à-faux avec certaines de ses prétendues « missions ». Là est le premier acte de toute résistance et il ne se fera pas en restant seul dans son coin. Cependant, en être convaincu, à partir de sa place dans le système, mène à un partage des analyses avec ses plus proches collègues de travail, puis de façon plus large. Se parler, partager ses doutes et ses interrogations sur son travail n'est pas si anodin et peut entraîner un changement de perspective : oser penser que le discours dominant peut être remis en cause (exemple : l'idéologie de l'évaluation).

Ce n'est pas suffisant : certes, nous devons opposer une déontologie face au rouleau compresseur néolibéral qui prétend mesurer et calibrer l'être humain, mais nous avons à dépasser un positionnement professionnel pour atteindre une dimension plus politique.

Qu'on le veuille ou non, le travailleur social, tel que la société libérale capitaliste « l'utilise », est le vecteur d'une certaine paix sociale.

Selon l'analyse de J.ROUZEL, le travailleur social et les discours qui l'accompagnent, ne serviraient qu'à « masquer les ravages du marché et du chiffre. Le travailleur social est transformé en

cosmétique ; il s'agit de camoufler les rides qui affectent le visage décrépi d'une société dite de consommation. »⁶

Un travail d'analyse, de déconstruction des mécanismes du discours dominant est un passage obligé et devra se prolonger bien au-delà. A ce titre, la réflexion et l'action ne s'opposent pas mais s'enrichissent l'une l'autre.

Le néolibéralisme s'emploie, selon P. BOURDIEU à « un programme de destruction méthodique des collectifs »⁷ qu'il nous faut faire renaître sur nos lieux de travail, et ailleurs, occuper l'espace public, sortir de nos établissements.

Sans renversement de ce système, il n'y a pas de pensée et d'action militante pour le travail social tel qu'il existe actuellement.

octobre 2011

Site du collectif : www.collectif76.fr

⁶ « Le travail social à l'enseigne du néolibéralisme », texte disponible sur le site de l'Institut européen psychanalyse et travail social : www.psychasoc.com, 30/01/2006.

⁷ « L'essence du néolibéralisme », Le Monde Diplomatique, mars 1998.

